MAIRIE DE SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Département de l''EURE
Arrondissement de BERNAY
Tél / 02 32 42 86 71
mairie.st-martin-st-firmin27@orange.fr

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION
22/2024
Commune de SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Le Maire de la commune de SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6
Vu le Code de la route et notamment l'article R 411-8
Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie

Vu la demande de l'entreprise ENEDIS-DRNOR-TST Seine Maritime sise 26 Avenue de l'île Saint Martin TSA 54050, 92894 NANTERRE CEDEX, en date du 27 août 2024, de réaliser des travaux sur poteau HTA réseau 20000v à Route de l'Eglise.

ARRETE

ARTICLE 1- L'entreprise ENEDIS-DRNOR-TST Seine Maritime est autorisée à effectuer les travaux sur poteau HTA réseau 20000 v ENEDIS à Route de l'Eglise.

ARTICLE 2- Les travaux sont prévus pour démarrer le 17 septembre 2024 et pour une durée de 1 jour calendaire.

ARTICLE 3- La circulation des véhicules sera interdite dans les deux sens de circulation.
Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 4- les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

ARTICLE 5-

- **Madame Le Maire de la commune de ST MARTIN ST FIRMIN et**
- **M. le Directeur de l'entreprise chargé des travaux, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.**
- **Ampliation adressée à la Gendarmerie de SAINT GEORGES DU VIÈVRE**

à ST-MARTIN ST-FIRMIN le 30 août 2024
Le Maire
Anne-Marie ROËLENS

Mairie de SAINT-MARTIN - SAINT-FIRMIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EURE